L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An	$3 00
Six Mois	1 50
Quatre Mois	1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

paraît tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Les dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN.

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Emplacement pour Manufactures.

L'ILET

Des rues Edinburgh, Palm (autrefois Seizième) Short et Fern (autrefois Washington).

FAISANT FACE A "L'ILLINOIS CENTRAL R. R."

UNE GRANDE PORTION DE TERRE FAISANT FACE AU NOUVEAU BASSIN.

Ilet de la rue Delord, ou Chemin Coquille du Nouveau Bassin, Monroe Léonidas et Pear (autrefois Dix-neuvième).

La ligne des cars électriques de l'avenue Napoléon passe devant la propriété.

La Bâtisse à Deux Etages, No **1018** Rue Magnolia,

Occupée comme Demeure et Bureau.

Bâtisse à Un Etage, No **1020** Rue Magnolia,

Avec allée pour voiture sur le côté et écurie dans le fond.

Cottage Elevé, No **1024** Rue Magnolia.

Cottage Simple No **2219** Rue Sud Liberté.

Cottage Double, Nos **3716** et **3718** Rue Laurel,

Entre les rues Peniston et Amelia.

Dans l'affaire de D. Negrotto, Jr, vs John B. Negrotto et als.

No 72,910 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR E RANDOLPH GURLEY, Encanteur—Bureau 737 rue Commune—JEUDI le 4 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 19e jour de mai 1904 et signé le 25e jour de mai 1924, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, et deux ordres de la même Cour, dans la même procès, datés respectivement le 13 juin et le 17 juin 1904, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre dans le septième district de cette ville, bornée par les rues Edinburgh, Fern (autrefois Washington), Short et Palm (autrefois Seizième). Ladite portion mesurant 275 pieds à la rue Palm, 111 pieds 11 pouces 2 lignes à la rue Edinburgh, sur un plan déposé en l'étude de A. Maxwell, notaire, en cette ville, duquel plan il est fait mention, sur un plan déposé en l'étude de A. Maxwell, notaire, en cette ville, lequel dit lot mesurant 17 9" de face à la rue Lafayette sur une profondeur de 120' sur la ligne de côté la plus près de la rue Howard et 118' de profondeur sur la ligne opposée la plus près de la rue Freret, mesure américaine.

Conditions—Comptant. L'acte de vente, pardevant Robert J. Maloney, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication et devant assumer les taxes de 1904.

PETER GALLAGHER, Encanteur.

Robt J. Maloney, M. E. Neuhauser, avocats.

18 juil—13 17 24 31—août 7 14 16

VENTES A L'ENCAN

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE JOSEPH DAVIS No 72,542 Cour Civile de District, Division D.

COTTAGE SIMPLE, 1306 rue Lafayette.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—No 846 rue Commune—MARDI, le 16 août 1904—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, l'Hon. W. B. Sommerville, juge, daté et signé le 8 juillet 1904, et à moi adressé, j'offrirai en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, ensemble avec tous les droits y venus, améliorations et dépendances qui s'y trouvent y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Lafayette, Howard, Périlliat et Freret, désignée par le No 2, sur un plan déposé en l'étude de A. Maxwell, ancien notaire, en cette ville, lequel dit lot mesurant 17 9" de face à la rue Lafayette sur une profondeur de 120' sur la ligne de côté la plus près de la rue Howard et 118' de profondeur sur la ligne opposée la plus près de la rue Freret, mesure américaine.

Conditions—Comptant. L'acte de vente, pardevant Robert J. Maloney, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication et devant assumer les taxes de 1904.

PETER GALLAGHER, Encanteur.

Robt J. Maloney, M. E. Neuhauser, avocats.

18 juil—13 17 24 31—août 7 14 16

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Gentil cottage élevé presque neuf,

825 RUE DUBLIN,

Entre les rues Burthe et Maple.

Successions de Emile Gardette et Marie Roy, sa femme.

vs

Anatole Gardette et als vs Camille Gatto, un mineur.

No 73,650—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Grande J. Spear, Encanteur—Bureau 802 rue Perdido—MERCREDI le 3 août 1904, à midi, il sera vendu à enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en pleine cour le 24 juin 1904, jugement signé en pleine cour le 30 juin 1904 par l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, absent pour cause de maladie, la propriété ci-après décrite dans l'affaire ci-dessus intitulée, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'Ilet No 93, borné par les rues Dublin, avenue Carollton, Burthe et Maple (anciennement Seconde), mesurant, d'après le titre, 29 pieds, plus ou moins, de face à la rue Dublin, par 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot commence à une distance de 91 pieds de l'encoignure des rues Burthe et Dublin, et d'après un croquis ou tué d'arpentage fait par D. E. Seghers, député-voyer en date du 17 juin 1904, ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Dublin sur 115 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par Emile Gardette en héritage de la succession de Juliette Hartier, veuve d'Emile Gardette, Senior, d'après un jugement de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, le 1er octobre 1895.

Enregistré au Bureau des Transferts, livre 156, page 743, le 2 octobre 1895.

Les améliorations comprennent un joli cottage presque neuf élevé sur pilliers en briques, retiré de la rue, ayant quatre chambres, cabinet, galerie de devant, cuisine, citerne, lieu d'aisance, hangar, etc, désigné par le numéro 825 rue Dublin.

Termes et conditions—La moitié en plus comptant et la balance à un crédit de un an et deux ans à l'option de l'acquéreur, en billets portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date du passage de l'acte de vente jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur. L'acte de vente devant contenir la clause de non aliénando et de vente sans estimation. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles de sécurité contenues dans les actes de vente. L'acquéreur devant assurer les améliorations pour le montant du crédit accepter la police d'assurance, rembourser la prime non expirée et transférer ladite police au porteur des billets et d'assumer de payer en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1904 et de déposer avec l'encanteur 10 0/0 du prix au moment de l'adjudication et d'avoir droit au loyer seulement à partir du jour de la signature de l'acte de vente.

Acte de vente pardevant M. C. Monist, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Charles T. Soniat avocat.

3 juil—3 10 17 24 31—août 8

VENTES A L'ENCAN

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charmant Cottage Simple, "Home" 1114 Rue Marigny

Entre St-Claude et Marais.

Contenant cinq chambres, vestibule extra large, hangars à deux étages et chambres dans le fond, avec le gaz partout, entrée pour voiture sur le côté.

Dans l'affaire des mineurs John E. et Ora Stanley

No 73,843 — Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division C

EN vertu d'un ordre daté et signé le 23 juillet 1904, il sera vendu à l'enchère publique, par JAS. A. BRENNAN, encanteur, MARDI, le 23 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre et les améliorations qui s'y trouvent, mesurant 34 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Marigny sur 108 pieds de profondeur, désigné par le No 9, entre les rues St Claude et Marais, Ilet des Champs-Elysées.

Conditions—Un tiers au plus comptant la balance en un et deux ans, 8 0/0; les taxes de 1904 devant être payées par l'acquéreur.

L'acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire. Bâtisse Trélane et Mercomb, aux frais de l'acquéreur, un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente.

Zengel, Sathes & Thomas, avocats.

23 juil—23 24 31—août 7 14 21 28

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE

Le produit, magasin et résidence en bois à deux étages couvert en ardoises

Nos 1300 et 1302 rue TOURO angle de la rue Urquhart.

Et le mobilier de chez pour bâtir, compris.

A L'ENCAN.

Succession de Patrick Ryan

No 67,500—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 832 rue Commune—MARDI, le 9 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu en cour ouverte le 17me jour de juin 1904, et signé en Cour ouverte le 23me jour de juin 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans la succession ci-dessus intitulée, les propriétés foncières ci-après décrites à savoir—

1° Le désirable magasin et résidence en bois à deux étages, Nos 1300 et 1302 rue Touro, à l'encoignure de la rue Urquhart, contenant grand magasin et entrepôts, galeries et sept chambres, hangar, citernes, etc, dans la cour, plus complètement décrit comme suit à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont érigées, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Touro, Urquhart, Villere et Bourbon, connu comme lot A, d'après un arpentage fait par C. Milo Williams, député voyer de ville, le 21 mars 1904, lequel dit lot A mesurant 34 pieds de face à la rue Touro sur une profondeur et façade de 85 pieds à la rue Urquhart.

2° Le morceau de choux à bâtir contigu décrit comme un certain lot de terre, et désigné par la lettre B, sur le susdit plan d'arpentage, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Touro, Urquhart, Villere et Bourbon. Ledit lot B mesurant d'après cela 30 pieds de face à la rue Touro, la même largeur dans le fond par une profondeur de 85 pieds, entre lignes parallèles. Le lot B est contigu au lot A, et est une partie d'un ilet autrefois connu comme lot No 2.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904, au dessus du prix de l'adjudication, et faire un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente. Les actes de vente pardevant W. F. Brewer, notaire, aux frais de l'acquéreur

9 juil—9 10 17 24 31—août 7 9

VENTES A L'ENCAN.

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

LOT VACANT A ALGER.

Succession de Morgan Wattigny.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A No 72,043. Il sera vendu à l'encan public, MARDI, le 2 août 1904, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur—Bureau, 733 rue Union en vertu d'un ordre daté et signé le 29 juin 1904, par l'Hon. T. C. W. Ellis juge dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre non amélioré, désigné par le No un, situé dans le cinquième district de cette ville dans l'Ilet borné par la rue Jackson (maintenant l'avenue Slidell), les rues Homer, Elmire et Chestnut (maintenant rue Belleville), mesurant trente deux (32) pieds, un (1") pouce et cinq (5") lignes de face à la rue Chestnut (maintenant rue Belleville) sur une profondeur et façade à la rue Jackson, de cent vingt (120) pieds desquelles deux rues il forme l'encoignure.

Conditions—Comptant, l'acquéreur payant les taxes de 1904, l'acte de vente pardevant W. J. Hennessey, notaire; un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

P. Y. Hennessey avocat.

2 juil—2 9 16 23 30—août 2

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

2 COTTAGES DOUBLES

Nos 2020, 2022, 2024, 2026 rue Toledano.

Rapportant $32 par mois.

A l'encan le JEUDI, 28 juillet 1904.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau, 732 rue Commune, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, en vertu de et conformément à un ordre et jugement de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, Docket No 73,712, dans l'affaire de la succession de Louis Lay et Sophie Lay et als, jugement rendu le 20 juin et signé le 24 juin 1904, à l'enchère publique, il me sera vendu—

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le sixième district de cette ville, désignés par les lettres A et B dans l'Ilet borné par l'avenue Louisiana, les rues Toledano et Esplanade, et plus amplement décrits par un croquis certifié dressé par C. Milo Williams, député voyer de ville, daté 5 juillet 1904, lesdits lots sont contigus et mesurent: lot A 29 pieds 5 pouces de face à la rue Toledano sur une profondeur de 124 pieds et lot B 30 pieds 7 pouces de face à la rue Toledano sur une profondeur de 124 pieds chacun plus ou moins entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant de deux cottages doubles connus comme les Nos 2020, 2022 2024 et 2026 rue Toledano.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance en un crédit de un et deux ans en des billets des acquéreurs portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement devant être garantis par une hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les taxes de 1904 devant être assumées par les acquéreurs au dessus et en plus du prix de l'adjudication, ledit acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, les honoraires d'avocat en cas de procès. le transfert de l'assurance etc. etc.

L'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

26 juin—26—juil 3 10 17 24 28

Will. J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE,

No 2626 Rue Derbigny

A L'ENCAN.

Succession de William Robert Dunn.

No 73,833—Division D—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, Hon. juge John St Paul siégeant, ledit ordre daté et signé le 11 juillet 1904, adressé à Will J. Morgan encanteur je vendrai à l'enchère publique, JEUDI le 11 août 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Derbigny, Pert (les avenues Claiborne et Lafayette désigné par le numéro Dix, sur un plan par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté le 14me jour de mars 1896, et mesurant trente deux pieds six pouces et sept lignes (32 6" 7") de face à la rue Derbigny sur cent soixante pieds deux pouces et une ligne (160 2 1") de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant en un joli cottage simple contenant galerie sur le côté et quatre chambres. La maison est retirée derrière une jolie barrière en piquets, et dans la cour se trouve hangar, citerne, etc., d'après le plan.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et payer pour l'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire.

WILL J. MORGAN

Encanteur, bureau No 321 rue Carondelet.

Walter L. Gresson, avocat.

13 juil—13 17 24 31—août 7 11

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de Valeur pour Manufacture,

Comprenant cette étendue de terre de choix faisant face au Chemin Coquille de l'avenue Washington et au Chemin de Fer de l'Illinois Central.

Succession de Alfred S. Gutierres.

No 71,620—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet, JEUDI, le 11 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'honorable T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 23 juin 1904, in re, succession d'Alfred Gutierres, il sera vendu à l'enchère publique.

Une certaine portion de terre dans le Sixième, subdivise dans deux Districts de cette ville borne au nord par le Chemin Coquille de l'avenue Washington, au sud par la rue Seizième et en partie par la barrière du chemin de fer de l'Illinois Central, à l'ouest par la rue Lowerline, et à l'est par le point d'intersection du chemin de fer de l'Illinois Central avec le chemin coquille de la rue Washington, d'une forme triangulaire et mesurant environ 700 pieds au bornis coquille de l'avenue Washington environ 350 de profondeur et convergeant à un point à l'est moins cette partie de désignée sur davis et plan comme Ilet No. 23 et Ilet No 4 et un certain lot vendu à un Etat sade, mesurant 30 pieds de face au Chemin Coquille de l'avenue Washington sur 120 pieds de profondeur ledit lot devant être mesuré commençant à 208 distance de 120 pieds de l'encoignure de la rue Lowerline et du Chemin Coquille de l'avenue Washington, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, comprenant un grand cottage, bâtisse de laiterie etc.

Conditions—Comptant, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Théodore G. Spitzfaden, notaire. L'acquéreur devant déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication.

L. De Porter, avocat.

10 juil—10 17 24 31—août 7 11

AVIS AUX CREANCIERS.

John Sabaque vs V. F. Tonge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 73,452—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Louise Jeanneveve de James O. Nixon, Jr, tutrice naturelle administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Theodore Catonio, avocat.

19 juil—19 23 28

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Henry Hensel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 74,034—Division B—Attendu que Mme Mary Donnenfeiser, veuve de Henry Hensel, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Hensel, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier—Wallace L. Gise, avocat.

23 juil—23 27—août 1

Succession de J. Ward Gurley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 71,168—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Marie Homer Hurley administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Beauregard Gurley avocats.

23 juil—23 27—août 1

Succession de Bernard Obergefell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 73,454—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Josephine Obergefell femme de Thomas Sloss, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—E. J. Theberger, avocat.

23 juil—23 27—août 1

Succession de Veuve Gustave Patin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 72,873—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Patin, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Walter L. Gise, avocat.

23 juil—23 27—août 1

Succession de J. A. C. Wadsworth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44,526—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Erma La Wadsworth exécutrice testamentaire dative de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—A. Voorhaubt, avocat.

21 juil—21 25 30

Succession de Mme Eliza Vean, veuve de T. A. Bonnet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 73,981—Division E—Attendu que Louis Ernest Bonnet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Elizabeth Vean, veuve de T. A. Bonnet, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL Greffier. A. J. Cahill, avocat. 17 juil—17 21 26

Succession de Madeline Zahn, veuve de Antonio Tomasich.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 69,796—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Madeline Tomasich, femme de Nick Rizuto, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier—Benjamin Ory, avocat

23 juil—23 27—août 1

Succession de Nime Carl Hummel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 73,107—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Louise Jeanneveve de James O. Nixon, Jr, tutrice naturelle administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier—John Dymond, Jr., avocat. 14 juil—14 18 23

Succession de Celine Jahraus.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans No 69,321—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Sam Henderson Jr, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—Chas Payne Ferner, avocat.

15 juil—15 19 24

Succession de Victor Zazarain et femme, Wilhelmina Josephine Mott

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 73,975—Division A—Attendu que Charles J. Mott a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Victor Zazarain et femme, Wilhelmina Josephine M. tt, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL Greffier—A. Voorhaubt, avocat. 21 juil—21 25 30

Succession de Franz Giefers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 73,697—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mary Jane Giefers et Mme Theresa Giefers Lotz, exécutrices testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—J. Easterbrook Seeger, avocat. 16 juil—16 20 25

Jacob A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

No 71,317—Division B.

Mme Catherine Dorvin vs Mme Catherine Emily, femme de Heliodore Le Court, et al.

PAR JACOB A. REINACH, encanteur—Bureau No 804 rue Baronne.—JEUDI le 4 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu le 17 juin 1904 et signé le 23 juin 1904 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrites à savoir—

1° Un certain lot de terre avec toutes améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et dépendances la dessus y appartenant, ou de quelque façon en dépendant situé dans le Cinquième District de cette ville désigné comme lot No Un, de l'Ilet No Trois, maintenant No Quarante-trois, borné par les rues Patterson et Thayer et les avenues Pacifique et Elmire, d'après un plan fait par W. T. Thompson, voyer, le 17 mars 1849, déposé en l'étude de James Graham, anciennement notaire en cette ville, ledit lot mesurant en mesure américaine, vingt sept pieds six pouces de face à la rue Patterson et courant au travers de la rue Thayer, sur laquelle il a la même mesure, et cent soixante dix huit pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur et façade à l'avenue Pacifique, et cent quatre vingt pieds sept pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du côté opposé contigu au lot No deux.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le cinquième district de cette ville, désigné comme lot No deux de l'Ilet No Trois maintenant No Quarante trois d'après le plan du C. U. Lewis voyer de cette ville, date juin 1896 et annexé à un acte de vente passé pardevant W. J. Castell, autrefois un notaire en cette ville. Ledit lot mesurant en mesure américaine vingt sept pieds six pouces de face à la rue Patterson sur une profondeur de cent quatre vingt pieds sept pouces et une ligne sur la ligne du lot No un et cent quatre vingt deux pieds neuf pouces et six lignes sur la ligne du lot No trois. Ledit Ilet No Trois, maintenant Quarante trois est borné par les avenues Pacifique et Elmira et les rues Patterson et Thayer.

Termes et conditions, à savoir: Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur la portion de crédit de la vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spécial et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité à la date jusqu'au paiement devant être assurées par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets. L'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant Edwin B. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.

N. E. Humphrey, avocat pour le plaignant.

P. F. Hennessey, avocat pour les défendants.

3 juil—3 10 17 24 31—août 4

E. A. ANDRIEU.

—Successeur de—

ROCHEBEAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES.

638 rue Gravier

Rennyson & Rufer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Deuxième District.

Cottage simple avec cinq chambres, 1833 rue Ste Anne, entre les rues Derbigny et Roman, Ilet de la rue Dumaine.

Dans l'affaire de la succession de feu Joseph Kaufmann.

No 73,184—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

EN vertu d'un ordre daté et signé le 24 juin 1904, par l'Honorable John St Paul, juge de la Division C de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, nous procéderons à la vente à enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, le MERCREDI 3 août 1904, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, et etc, située dans le deuxième district de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Ste Anne, Roman, Dumaine et Derbigny, désignée par la lettre (F) sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, le 10 avril 1861, et annexé à un acte passé le 18me jour de mai 1867, pardevant Amédée Ducatel, notaire en cette ville. Ledit lot mesurant 20 pieds de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 117 pieds 2 pouces et 7 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les taxes pour l'année 1904 devant être payées par l'acquéreur. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant J. Watt Duffy notaire un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

T. B. KENNY, 608, Encanteur.

28juin—28—juil 10 17 24 31—août 3

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide cottage double, No 2350-2352 rue Annunciation, entre les rues Première et Soraparu. Succession de Mme Maria Kothmann, veuve en première noce de Gerhardt Meyer, et veuve en seconde noce de Henry Blesser. Cour Civile de District, Division C, paroisse d'Orléans. No 72,655 et 72,673 consolidées.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur JEUDI, le 11 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 2 juillet 1904, par l'Hon. John St Paul juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Annonciation, Chippewa, Première et Soraparu, désigné comme lot No onze [11] de l'Ilet cinquante neuf [59] et mesurant trente [30] pieds de face à la rue Annonciation sur cent vingt pieds [120] trois [3] pouces et cinq lignes [5] d'une de profondeur. Les améliorations comprenant un joli cottage double en bois couvert en ardoises, retiré du trottoir avec un joli grillage en fer sur le devant et contenant dix chaque côté 4 chambres, galerie, citerne, hangar, etc., cour en S-billinger joint pour $12 par cote.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit à un an ou un crédit de un et deux ans devant être représentée par et démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant sept pour cent 7 0/0 d'intérêt par an de la date desdjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spécial et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer et assumer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'année 1904, et faire un dépot de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente devant être passé pardevant R. A. Parsons, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Aussi—Le même jour et endroit immédiatement après que la propriété ci-dessus a été vendue, il sera offert un lot de meubles de maison, maintenant situé au No 816, rue Philip.

Conditions—Comptant.

Edgar M. Oakn, avocat.

10 juil—10 17 24 31—août 7 11

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Sixième District

Portant le numéro municipal 5942 rue Preston.

Union Homestead Association vs Charles Burkhardt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 73,754—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 4 août 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trou